



TAXE DE SEJOUR 2023/2024

COMMENT COLLECTER ET REVERSER SA TAXE DE SÉJOUR ?

sommaire

- ▶ 1 – pourquoi une taxe de séjour ?
- ▶ 2 – comment collecter la taxe de séjour ?
- ▶ 3 – les outils pour la reverser ?

1- Pourquoi une taxe de séjour ?

- ▶ Agir en faveur du développement et de la promotion de l'activité touristique de la destination
- ▶ Permettre de ne pas faire reposer ce financement uniquement sur les contributions de la Communauté de Communes
- ▶ Le produit de la taxe de séjour est ensuite intégralement reversé à l'Office de Tourisme Val de Sioule afin de financer des actions en faveur de la promotion touristique du territoire (campagne photos, déploiement de la marque, affichages national, spot tv, financement d'éditions etc.)
- ▶ Depuis le 1er janvier 2019, les plateformes de réservations d'hébergements touristiques sont tenues de collecter la taxe de séjour instaurée sur le territoire selon le barème de la collectivité.


Quelques chiffres

- ▶ 83% des communes perçoivent la taxe de séjour
- ▶ 363,7 M€ en 2020, c'est le produit total de la taxe de séjour sur le territoire

Les tarifs moyens adoptés en 2021 en France

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif Plafond | Tarif moyen adopté |
|---|----------------|---------------|--------------------|
| Palaces | 0,70€ | 4,20€ | 2,33€ |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles - Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles. | 0,70€ | 3,00€ | 1,69€ |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles - Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles. | 0,70€ | 2,30€ | 1,32€ |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles - Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles. | 0,50€ | 1,50€ | 0,94€ |

| Catégories d'hébergement | Tarif plancher | Tarif Plafond | Tarif moyen adopté |
|---|----------------|---------------|--------------------|
| Hôtels de tourisme 2 étoiles - Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles. | 0,30€ | 0,90€ | 0,68€ |
| Hôtels de tourisme 1 étoile - Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes. | 0,20€ | 0,80€ | 0,58€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles - Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. | 0,20€ | 0,60€ | 0,43€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance. | 0,20€ | 0,20€ | 0,20€ |



| Hébergements | Taux minimum | Taux maximum | Taux moyen adopté |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|
| Hébergements sans classement ou en attente de classement | 1% | 5% | 3,43% |

Les tarifs de la taxe de séjour adopté sur St Pourçain, Sioule Limagne

| Catégories d'hébergement | Tarif |
|---|-------|
| Hôtels de tourisme 5 étoiles - Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles. | 0,80€ |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles - Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles. | 0,80€ |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles - Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles. | 0,60€ |

| Catégories d'hébergement | Tarif |
|---|-------|
| Hôtels de tourisme 2 étoiles - Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles. | 0,50€ |
| Hôtels de tourisme 1 étoile - Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes. | 0,40€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles - Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. | 0,40€ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance. | 0,22€ |

Hébergements

**Taux
maximum**

Hébergements sans classement ou en attente de classement

3%



Qu'est-ce qu'une nuitée ?


Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

2- Comment collecter la taxe de séjour ?

Comment se calcule la taxe de séjour au réel pour les hébergements classés ?

Ce calcul tient compte de 3 éléments :

- la location d'un hébergement à vocation touristique par une personne non exonérée
- le nombre de nuitées taxables selon la période de perception
- le tarif applicable



Exemple de calcul pour une taxe de séjour au réel pour un hébergement classé :

Le montant de la taxe de séjour pour un gîte classé 3 étoiles s'élève à 0,60€/personne/nuitée. Une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants de moins de 18 ans) louent cet hébergement pendant 1 semaine soit 7 nuits. Le montant total de la taxe de séjour dont doit s'acquitter cette famille est de 8,40€ (2 personnes adultes x 0,60 x 7).

Comment se calcule la taxe de séjour au réel pour les hébergements non classés ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein-air, sont taxés entre 1% et 5%. En outre, c'est le régime du réel qui s'applique systématiquement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée et le tarif est plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Le cout de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Exemple de calcul de taxe de séjour au réel pour un hébergement non classé ou en attente de classement :

4 personnes (2 adultes, 2 enfants de moins de 18 ans) séjournent 1 semaine soit 7 nuits dans un meublé de tourisme non classé. Le loyer est fixé à 800€ pour la semaine. Il faut chercher le coût de la nuitée par personne soit $800/4$ personnes (personnes assujetties ET exonérées) = 200€.

Pour 7 nuits : $200€ * 3\%$ (taux adopté par la communauté de communes) = 6€

Coût total de taxe de séjour pour la semaine : $6€ * 2$ adultes = 12€

3- les outils pour reverser la taxe de séjour

- ▶ L'état de versement
- ▶ La fiche de déclaration

Où et quand reverser la taxe de séjour ?

- Au trésor Public à Gannat, 20 avenue Delarue
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- Avant le 15 janvier de l'année N+1



Merci de votre attention

Sources : Guide Pratique Les Taxes de séjour,
émis par la Direction Générale des
Collectivités locales – Juin 2021